

Les problèmes de consommation ont pris des proportions considérables ces dernières années. Dans divers secteurs de la consommation, des problèmes se posent, particulièrement au niveau local. Une sous information s'observe en ce qui concerne les droits des consommateurs. Beaucoup d'actions restent à entreprendre quant aux droits à la sécurité, à la satisfaction des besoins essentiels et à l'information. De plus, la politique au niveau local ne prend pas suffisamment en compte leurs intérêts.

Par ailleurs, la plupart des Organisations de la Société Civile (OSC) responsables de la défense et de la protection des consommateurs sont localisées à Cotonou et sont coupées des réalités des consommateurs à la base. L'inexistence d'une décentralisation des initiatives à l'endroit des consommateurs constitue un réel problème et un grand défi pour l'efficacité des actions de protection des consommateurs.

La présence de cadres de concertations des OSC et autorités locales au niveau décentralisé pourrait servir de relais aux associations de consommateurs et permettre de mieux faire la veille sociale du contrôle de l'action publique.

Les défis des actions de défense et de protection des consommateurs et du contrôle citoyen de l'action publique aujourd'hui

Les actions souvent localisées au sud du pays, où siège la plupart des associations de consommateurs, auraient eu plus d'impact et connaîtraient une plus grande efficacité si elles étaient en même temps portées par des relais au niveau de chacun des départements.

Cette absence physique de représentation fait souvent croire que les associations de consommateurs ne sont pas assez actives et n'exercent pas pleinement les responsabilités qui leur incombent, alors que de nombreuses actions sont quotidiennement initiées dans l'intérêt des consommateurs.

Cet état des choses a pour conséquences l'occultation de la consommation dans les politiques locales, l'éloignement des consommateurs des associations censées les défendre, un déficit d'information des associations de consommateurs qui sont souvent coupées des réalités au niveau local et une absence de concertation avec les autorités locales.

Aussi, les actions menées dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique ne le sont dans la durée car menées par des structures qui se concentrent à Cotonou et fonctionnent sur la base de projets de courte durée. Or, la bonne gouvernance nécessite une veille permanente. Il s'avère alors indispensable de mettre en place un système adéquat de veille citoyenne afin de s'assurer de l'effectivité d'une bonne gouvernance locale.

Dans ce contexte, un projet de création de conseils départementaux constitue une réponse à ce problème. Ce projet est une initiative de la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) qui a associé l'ONG Association de Lutte contre la Corruption, le Régionalisme, l'Ethnocentrisme et le Racisme (ALCRER) dans sa mise en œuvre dans le segment de la promotion de la bonne gouvernance à la base. Car il n'y a pas de protection efficace des consommateurs sans une bonne gouvernance.

Le projet de Création de Conseils Départementaux de la Consommation

La création des conseils départementaux de la consommation est un projet qui permettra à la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) de s'ouvrir à d'autres entités de la société civile actives à la base pour constituer un cadre de concertation avec les autorités locales afin que les préoccupations des consommateurs soient prises en compte dans la définition des politiques locales en la matière. Ces cadres de concertation et d'action pourront contribuer à informer et éduquer les consommateurs du Bénin à majorité pauvres, afin qu'ils soient critiques pour éviter de consommer des biens et services non sécurisés pouvant causer des préjudices à leur santé et à leurs économies. Il permettra de promouvoir une bonne gouvernance au niveau décentralisé.

Les perspectives d'un tel projet sont, en outre la création de conseils départementaux, de rendre les consommateurs plus critiques et plus responsables dans les choix qu'ils font en ce qui concerne les biens et les services, de mieux obtenir réparation des préjudices subis. Le projet vise aussi une vulgarisation de la loi portant protection des consommateurs au niveau local.

Les OSC membres des conseils départementaux de la consommation seront en définitive des structures permanentes d'information, d'éducation et de contrôle citoyen de l'action publique au niveau local. Désormais, les consommateurs seront mieux protégés et mieux défendus en ce qui concerne la violation de leurs droits et la protection de leurs intérêts.

Ce projet est la mise en œuvre du troisième axe du plan stratégique de développement 2008-2012 de la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB), qui vise à rapprocher les services et actions de l'organisation des collectivités décentralisées en vue de développer leur efficience.

La Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) a pris ainsi l'initiative d'étendre l'envergure de ses actions pour se montrer plus efficace dans la mission qu'elle s'est assignée dans l'intérêt des consommateurs béninois.